

DECRET N° 2020/683 DU 04 NOV 2020
portant nomination du Représentant Permanent de la
République du Cameroun auprès du Programme Alimentaire
Mondial (PAM) à Rome.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

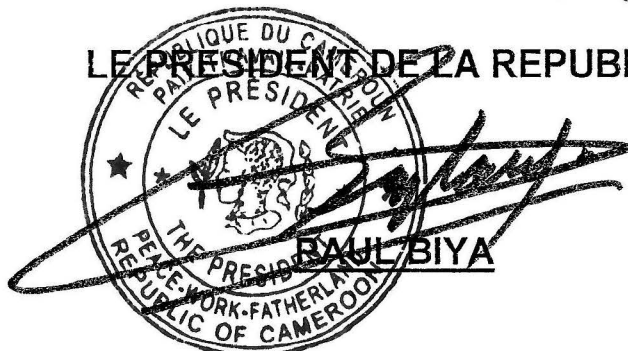
ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **FOUMANE SEBASTIEN** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Représentant Permanent de la République du Cameroun auprès du Programme Alimentaire Mondial (PAM) à Rome (Italie).

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 04 NOV 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY